



# Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

## Collecte des Objets encombrants par le service « ordures ménagères »

Sont compris dans cette dénomination certaines catégories de déchets provenant *exclusivement* des ménages et qui, de par leurs dimensions, ne peuvent être chargés dans les véhicules de tourisme ou remorques de moins de 2,50m et être ainsi déposés en déchèterie.

Ces déchets doivent être présentés en bordure de voie publique pour faciliter le chargement. Il est interdit à nos agents d'entrer sur les propriétés privées.

Exemples d'objets (liste non exhaustive)

DECHETS ACCEPTES	DECHETS REFUSES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Gros Electroménagers (machine à laver, réfrigérateur, congélateur, ballon d'eau chaude...)</li><li>- Huisseries (fenêtres, portes...)</li><li>- Déchets résiduels de grande taille :<ul style="list-style-type: none"><li>• Fûts à eau ou cuves à fioul (coupés en deux)</li><li>• Rouleaux de moquette</li><li>• Toboggans en plastique</li><li>• Stores, volets en plastique (grande taille)</li><li>• ...</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et publics.</li><li>- Déchets des professions libérales</li><li>- Déchets ménagers (tri multiflux)</li><li>- Gravats</li><li>- Déchets verts</li><li>- Déchets toxiques, dangereux et bouteilles de gaz</li><li>- Mobilier (Sommier, matelas, meubles, mobilier de jardin etc....) il existe une filière spécifique de recyclage et des bennes dédiées en déchèterie</li><li>- Petits-électroménager (cafetière, grille-pain, aspirateur, ordinateur etc...)</li><li>- Lavabos, WC</li><li>- Vélos</li><li>- Palettes en bois</li><li>- ...</li></ul>

Volume total maximum par personne : 2 m<sup>3</sup>.

Il n'y a pas de nombre de passages défini. Ils se feront en fonction des demandes reçues.

Les habitants doivent contacter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au **0800 19 18 80** afin de s'inscrire et d'indiquer au service la liste des déchets qu'ils souhaitent présenter à la collecte. Les conseillers du tri, qui sont à leur écoute, leur indiqueront les objets qui peuvent être retenus dans la cadre de ce ramassage et ceux qui doivent être refusés.

Notre service est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h et saura répondre à toutes vos interrogations.

Lorsque le nombre d'objets à ramasser sera suffisamment conséquent pour organiser une tournée, une date sera arrêtée et les usagers et les communes en seront informés par écrit.